

**Mairie**

Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
[www.lunery.fr](http://www.lunery.fr)

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**PORTANT INTERDICTION**  
**D'ACCÈS AUX TRIBUNES DU STADE**  
**Rue Anna Noblet**  
**18400 LUNERY**  
**Arrêté N° 2024-10-09**

Le Maire de la commune de Lunery,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2112-1, L2112-2 et L2112-3 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il relève de l'autorité municipale de prescrire les mesures pour prévenir les atteintes à la sécurité publique pouvant résulter de l'occupation des tribunes du stade ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer l'accès aux tribunes du stade ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** À compter du 15 octobre 2024, la fréquentation et l'accès aux tribunes du stade sont interdits à toutes personnes par mesure de sécurité.

**ARTICLE 2 :** Les panneaux de signalisation ainsi qu'un balisage complet qui délimiteront le périmètre de sécurité, seront mis en place par les services techniques de la commune.

**ARTICLE 3 :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, conformément à l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative, Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Ce recours peut être déposé sur l'application Internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Il sera adressé par ampliation à :

- Monsieur le Président de US Lunery-Rosières Football
- Gendarmerie
- Les services techniques municipaux

Acte rendu exécutoire  
Publication sur le site internet de la commune  
[lunery.fr](http://lunery.fr) le 16 Octobre 2024

Lunery, le 15 Octobre 2024

**Sylvain JOLY**  
Maire de Lunery

